



LIMINAIRE CSAL MANCHE - 31/03/2026

Monsieur le Directeur,

Ce CSAL se déroule quelques semaines après l'adoption par 49-3 de la loi de Finances 2026. Certes, la copie finale est moins violente pour la majorité de la population que le projet initial présenté le 15 juillet, mais cette loi de finances s'inscrit dans la continuité des précédentes : la réduction des dépenses publiques et la continuité de la politique de l'offre. En un mot, la loi de finances 2026 sert encore et toujours les intérêts d'une minorité au détriment de l'intérêt général. Quant aux aspirations du plus grand nombre pour la justice fiscale, sociale et environnementale, le gouvernement une fois encore leur tourne le dos, y compris quand des anciens ministres de l'Économie indiquent que les milliardaires échappent à l'impôt grâce à une optimisation agressive.

Concernant la DGFIP, cette loi de finances apporte, une nouvelle fois, son lot de 550 suppressions d'emplois, qui vont encore impacter très fortement l'exercice de nos missions et les conditions de travail de l'ensemble des agentes et agents. Ces suppressions seront, en plus, cette année, déguisées par le nouveau mode de mesure des emplois en ETP. Voilà les agents réduits à une quantité de travail, à un coût salarial. Cependant, les charges de travail restent les mêmes, et ces suppressions, si elles paraissent moindres en ETP pèseront tout aussi lourd sur les collègues !!! Non, les agents ne sont pas blasés par ces annonces, elles s'accumulent et jusqu'à quand ? Quelles catastrophes pires que celles déjà connues à la DGFIP devront faire réagir nos politiques ?

Alors que les conditions de travail des agents se détériorent, on continue de taper sur les services de la DGFIP. Les services sont asphyxiés à coup d'applicatifs qui ne fonctionnent pas pendant plusieurs semaines avec des services déshabillés d'agents en nombre suffisants. Les SGC et les TH, en cette période tendue d'élections doivent affronter des élus désirant voter leurs budgets en urgence alors qu'Hélios et CDG-D n'ont pas fonctionné en ce début d'année !!! Jusqu'où ira ce manque de moyens informatiques et humains ?

La sphère fiscale n'est pas épargnée pour autant, entre la facturation électronique, l'IA et les renforts aux centres de contact, les agents doivent de plus en plus être multi-tâches, maniables avec des missions de plus en plus complexes. Alors qui, M le Directeur allez-vous déshabiller ? A quels services allez-vous annoncer que vous allez encore tirer sur la corde et supprimer des agents ? Attendez-vous que la corde casse ? A l'heure où le ras le bol monte, que les cas de suicides à la DGFIP augmentent, quelles solutions sont apportées pour soulager ces services victimes des suppressions successives ?

Et que dire des appels surprises reçus par certains agents en ce début de mois, les informant que, suite à une erreur de l'Administration, ils avaient perçu des ACF à tort ? Du fait d'une erreur imputable à la seule administration, des agentes et agents vont être précipités dans une situation financière difficile d'ici quelques jours puisque pour certains collègues la somme excède plusieurs milliers d'euros !!!

Le pouvoir d'achat est un réel souci pour beaucoup d'agents et cette annonce est un véritable couperet sur certains ! On ne doit pas demander aux agents concernés de se tourner vers le SIA pour connaître le détail de la somme à rembourser. Quelles conséquences à l'impôt sur le revenu ? Quel étalement est proposé ?? Quel est le montant net indu ? Quelles solutions sont proposées ? Au vu des très nombreuses questions posées légitimement par les collègues concernés, nous vous interpellons aujourd'hui. Cette situation engendre de nombreuses difficultés pour les agents du seul fait de l'administration, alors que cette dernière devrait être exemplaire, dans le traitement de chacune de ces situations.

À l'ordre du jour de ce CSAL, vous nous présentez l'exercice emplois 2026. Pour résumer : tout est décidé, d'ailleurs on ne nous demande même plus de voter car désormais la question de l'emploi n'est plus qu'un point évoqué pour information. Ce CSAL a pour seul objectif la mise en œuvre du recul des services publics de la DGFIP par la suppression d'emplois. Il est inenvisageable que nous soyons associés de quelque façon que ce soit à ces politiques de suppressions d'emplois. Rappelons que depuis 2008 (création de la DGFIP), nous avons subi plus de 32000 suppressions d'emplois. La loi de finances pour 2026 prévoit une suppression de 550 emplois exprimés en équivalent temps plein (ETP) à la DGFIP.

Au 1er janvier 2026, une nouvelle méthode d'allocation des emplois est mise en œuvre. L'ancienne méthode était celle des « chaises » avec le tableau de gestion des emplois de référence des finances publiques (TAGERFiP). Même s'il n'était pas parfait, le TAGERFiP permettait d'avoir une vision sur les effectifs disponibles par grades et directions, les vacances de postes ou surnombres et d'anticiper les départs et les recrutements. Avec le nouveau système, la référence devient les emplois pondérés des temps partiels, les équivalents temps plein (ETP).

Vous voyez des postes vacants ? Abracadabra, vous ne les verrez plus ! Plutôt que de combler les vacances de postes en se donnant les moyens d'augmenter les recrutements de fonctionnaires, la DGFIP fait le choix d'invisibiliser des postes vacants avec cette nouvelle méthode, tout en poursuivant les suppressions d'emplois.

Pour mémoire, au 1er mai 2025, la DDFiP 50 dénombrait 542 « chaises » au TAGERFIP :

AE	A+	A	HUISSIE RS	B	B GEO	C/AT	TOTAL
2	48	97	2	238	7	148	542

Le nouveau référentiel des emplois au 1er janvier 2026 est de 505 ETP :

AE	A+	A	HUISSIE RS	B	B GEO	C/AT	TOTAL
2	48	96	2	217	7	133	505

Vous écrivez que cette référence en emploi ne peut pas être comparée au Tagerfip 2025 du fait du changement d'unité (référence en « équivalents temps plein » ETP et non plus en « chaises »).

Vous ajoutez que les effectifs de la direction étaient de 514 ETP le 31/12/2025, soit une perte de 9 ETP pour 2026, sans nous fournir le moindre tableau des effectifs des services en ETP au 31/12/2025 ! Si nous ne votons plus sur la question de l'emploi, vous pourriez au moins nous communiquer les informations auxquelles les représentants du personnel et l'ensemble des collègues devraient avoir droit !

Notre analyse est que ce sont bel et bien 37 « chaises » qui sont supprimées cette année !

L'impact sur les catégories C/AT (- 15) et B (- 21) est énorme.

Certains services sont fortement impactés, notamment l'ensemble des SGC, la Paierie départementale, le SPFE, l'EDR et les SIE de Cherbourg et d'Avranches :

	Total	A	B	C/AT
Services de direction - SAINT-LO	-3			-3
Equipe de renfort - EDR	-1		-1	
Service des Impôts des Particuliers - AVRANCHES	-1		1	-2
Service des Impôts des Particuliers - CHERBOURG	-2		-1	-1
Service des Impôts des Particuliers - SAINT-LO	-2		-1	-1
Service des Impôts des Entreprises - CHERBOURG	-2		-1	-1
Service des Impôts des Entreprises - AVRANCHES	-2		-2	
Service de Gestion Comptable - COUTANCES	-2		-1	-1
Service de Gestion Comptable - GRANVILLE	-3		-2	-1
Service de Gestion Comptable - AVRANCHES	-2		-2	
Service de Gestion Comptable - CHERBOURG MUNICIPALE ET AMENDES	-4	-1	-1	-2
Service de Gestion Comptable - VALOGNES	-3		-3	
Service de Gestion Comptable - SAINT-LO	-3		-2	-1
Trésorerie Hospitalière - HOSPITALIERE CARENTAN				
Trésorerie Hospitalière - GRANVILLE	-1		-1	
Paierie départementale - PAIERIE DEP. MANCHE	-3		-2	-1
Pôle de Recouvrement Spécialisé - PRS MANCHE				
Service de la Publicité Foncière-E - DE LA MANCHE	-3		-3	
Services communs - AVRANCHES MILLE	-1			-1
	-37	-1	-21	-15

Pour nos organisations syndicales, l'ensemble des missions de la DGFIP mérite les emplois nécessaires à la bonne réalisation et à l'amélioration de leurs missions.

Habiller les uns en déshabillant les autres est une politique irresponsable mettant les missions et les agents en concurrence, au détriment de la cohérence globale de notre service public et des conditions de travail de la plus grande partie des agents.

La dégradation des conditions de travail, due aux orientations prises, est bien réelle à la DGFIP et ses conséquences sont dramatiques et doivent alerter : alors que la direction générale des finances publiques est touchée par une vague de suicides, le jugement de la cour administrative d'appel de Toulouse vient de confirmer l'imputabilité au service du suicide, survenu en 2017, d'une agente comptable qui évoluait à la direction départementale des finances publiques des Pyrénées-Orientales.

Pour conclure, nous vous souhaitons collectivement, Monsieur le Directeur, la bienvenue et une bonne installation dans la Manche.